

*Le Chef du Département politique, W. Spühler,
au Président du Conseil des Communautés européennes, J. Luns¹*

Berne, 12 novembre 1969

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 4 novembre 1969², par laquelle vous me faites part de l'intérêt que les Etats membres des Communautés européennes attacheraient à la participation de la Suisse à la coopé-

1. *Lettre (copie):* E 2210.1(-) 1984/119 Bd. 172 (7-11b.8). *Cette copie a été adressée à la Mission suisse auprès des Communautés européennes à Bruxelles* avec prière de bien vouloir transmettre l'original au destinataire. *Annotation manuscrite dans la marge:* Urgent. Veuillez faire le nécessaire (pour le Secrétaire général du Conseil?).

2. *Lettre de H. J. de Koster à W. Spühler du 4 novembre 1969, doss. comme note 1.*



ration qu'ils envisagent de réaliser dans le domaine de la recherche scientifique et technique³. Vous me priez de vous faire connaître l'opinion du Conseil fédéral sur les propositions que renferment votre lettre et les documents qui y sont annexés⁴.

Je tiens à vous déclarer que les autorités suisses saluent l'initiative prise par les Etats membres des Communautés européennes. Nous avons procédé à un premier examen des actions proposées par vous et des méthodes envisagées pour leur réalisation. Les milieux industriels et scientifiques intéressés ont été associés à cet examen⁵. Ce dernier, qui n'a pu porter en raison du temps disponible sur tous les aspects des projets choisis, a permis de constater que les actions suggérées rencontrent en Suisse un intérêt marqué. Nous estimons que notre pays pourrait fournir une contribution utile aux travaux prévus.

J'ai donc l'honneur de vous faire savoir que le Conseil fédéral suisse accepte volontiers votre invitation et se déclare prêt à prendre part, de concert avec les Etats membres des Communautés européennes et des autres pays européens intéressés, à l'examen commun des projets retenus et des modalités qui pourraient être adoptées pour leur mise en œuvre. Les autorités suisses poursuivent l'étude de vos propositions et se permettront de préciser leur point de vue à un stade ultérieur.

3. *Sur la collaboration scientifique en technologique en Europe, cf. doc. 69, dodis.ch/32480; doc. 71, dodis.ch/33017; la notice de E. Thalmann à W. Spühler du 25 novembre 1967, dodis.ch/33624 et le PVCF N° 502 du 26 mars 1969, dodis.ch/33691.*

4. *Doss. come note 1.*

5. *Cf. doss. E7113A#2001/191#284* (777.741.4).*